

A LILLE

La situation reste la même que mardi, aux divers établissements de Lille.

Au tissage Genevois, à Hellemmes, une vingtaine d'ouvriers ont repris le travail.

Les autres établissements de Fives et d'Hellemmes sont toujours en grève.

A la Madeleine, 70 ouvriers sont rentrés chez M. Panchet, à la suite des concessions patronales.

Le chômage continue dans les autres établissements.

A Lille et dans la banlieue, fitures et tissages sont toujours gardés par des troupes de toutes sortes.

AU TISSAGE WICAR. — MM. Wicar frères ont adressé au Comité de la Grève une lettre contenant les propositions qu'ils désiraient soumettre à la députation ouvrière.

Le tarif proposé par les patrons a été discuté en réunion par tous les ouvriers du tissage.

La décision qui a été prise est tenue secrète.

LE COMITÉ DE LA GREVE ET L'ECHO. — Nous recevons du Comité de la Grève, avec prière d'insérer, la lettre suivante adressée à l'Echo du Nord :

Monsieur le Rédacteur en chef, On nous communique votre numéro de ce soir, où dans la chronique des grèves de l'industrie textile, vous annoncez que, des conversations ayant eu lieu, il paraît que nous nous sommes déclarés partisans de la grève générale.

Nous n'avons jamais préconisé ni essayé de résoudre ce problème et ne comprenons pas les sentiments qui vous ont poussés à publier ces idées et ces propos ; nous tenons à protester hautement.

C'est pas la venue de Jaurès et d'autres braves socialistes dans le Nord qui nous fera douter de la ligne de conduite que nous tenons comme premiers dirigeants de la grève ; nous regrettons que vous portiez un si grand intérêt à des conversations qui ne reposent sur aucun fondement et qui sont en tous points inexactes.

Nous donnons à l'appui de notre protestation, les décisions prises dans la réunion des grévistes à laquelle vous faites allusion, décisions qui consistent à engager, dès mercredi, des négociations avec patrons et ouvriers pour la reprise du travail.

Vous vous trompez, Monsieur le Rédacteur en chef de bien vouloir insérer la présente et de prendre, dans l'avenir, des renseignements plus précis avant d'imputer à des écrivains un langage qui n'a été prononcé.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, nos civilités empressées.

Pour le Comité de la Grève et par ordre, Syndic : CRETON et BAUCHE.

POUR LES SOLDATS. — Pendant que nos guerriers d'opérette déambulent dans les rues de la bonne ville de Lille, éperonnés et casqués, sirotent leur apéritif ou escaimotent les beautés facilement rembourables, l'armée — la véritable — est restée assignée au quartier sans motif plausible.

Les fantassins cavaliers, tous ceux qui n'ont pas le galon d'or sur la manche, n'ont d'autre perspective que les quatre murs noircis de la cantine ou de la chambre.

Cette émigration est ridicule, inutile et dangereuse, parce que, après trois semaines de réclusion, le moral des troupes excellentes peut-être au sens militaire du mot, ne s'est guère amélioré.

Un bataillon, un escadron, en tant que foule a une psychologie spéciale. C'est quelque chose dont vous ne vous rendez pas assez compte, MM. les empanachés, gaisonnés et bottichés, que vous le soyez d'or ou d'argent, car vous portez bien vite à l'œil et à l'oreille.

Il y a quelques jours, un adjudant du 133e dont la famille habite Lille, demande une permission pour aller voir ses parents. Cette permission lui est refusée. Il passe quatre jours en caserne, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, a tiré quinze jours de salle de police. On ne serait pas plus sévère aux avant-postes.

La grève sera continuée.

Grévistes en Correctionnelle. Le 16 octobre, à Pusine Guillaumont, à Hellemmes, le policier Godeau, l'arrestation d'un gréviste, nommé Vanhaverbeke, pour outrage à l'armée. Voici comment l'incident s'est produit : Avec un gréviste, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, a tiré quinze jours de salle de police. On ne serait pas plus sévère aux avant-postes.

La grève sera continuée.

Grévistes en Correctionnelle. Le 16 octobre, à Pusine Guillaumont, à Hellemmes, le policier Godeau, l'arrestation d'un gréviste, nommé Vanhaverbeke, pour outrage à l'armée. Voici comment l'incident s'est produit : Avec un gréviste, pour quelques heures et demi, pour ce fait, 50 jours de consigne. C'est excessif, mais ce n'est malheureusement pas tout. Par ricochet, le caporal de garde, qui aurait dû s'opposer à la sortie de l'adjudant, a tiré quinze jours de salle de police. On ne serait pas plus sévère aux avant-postes.

Il sait que nos réactionnaires ne le lui pardonneront pas ; il aura désormais contre lui toute la haute et la basse calotte. Mais il aura pour lui tous les vrais citoyens, qui n'oublieront pas de voter, en son honneur et son abnégation. Sonveville est un caractère, une âme bien trempée, que les crâtes réactionnaires ne font pas trembler. Fais ce que dois pour tes camarades ; voilà sa devise. La boue de la « Dépêche » ne s'écaboussera pas.

Quant aux insinuations de ce journal, contre des camarades qu'il ne nomme pas, passons. Il y a dans la presse une épithète ségrégante : « La Bavarde », le journal clérical-réactionnaire à un correspondant qui tente l'impossible pour lui faire appliquer à Baillieu.

Pauvre cervelle déformée et avarié par l'enseignement flandricain !

A Wasquehal

Les grévistes du tissage Willen, au nombre de 250, ont tous repris le travail hier, après avoir obtenu quelques légères améliorations à leur condition.

ROUBAIX

Lire à la dernière page Le BULLETIN du TRAVAIL Offres et Demandes d'Emplois (0,15 cent. l'insertion)

Coopérative « La Paix » 73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, ÉPICERIES, GOUTILLERIE, QUINCAILLERIE, etc. Marchandises de première qualité. Panification soignée.

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

GING MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule livraison.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

POUR SE MONTER UNE CAYE. Mardi soir, vers 5 heures et demie, M. Vannieu, veuveuse, marchand de vins, rue du Collège, 12, se trouvant au magasin de la petite vitresse à la gare où il allait prendre livraison de plusieurs fûts de vin, a surpris un domestique au service de M. Louis Dufrenoy, venant de Lille, à 10 heures, âgé de 31 ans, demeurant rue d'Alain, 41, qui venait de piquer un homme avec une vitre et de s'enfuir.

UNE DISPARITION. — Depuis dimanche matin, un pensionnaire de l'hospice, rue de l'Hospice, nommé Mercier Adolphe, âgé de 75 ans, est parti et n'a pas reparu. On ignore pour le costume de l'homme ; son nom étant inscrit sur un registre, il paraissait très affecté.

VACABONDAGE. — Le sous-brigadier Coudelier et les agents Paris et Gaillet ont arrêté hier soir, pour vagabondage, un pauvre de chambre Joachim Sautet, 20 ans, sans domicile fixe venant de Bruxelles ; Louis Dubois, 20 ans, journalier, venant de Lille ; Florindo Dewachter, 25 ans, rattacheur, venant de Verdun ; Florimond Dufrenoy, 21 ans, journalier, venant du hameau du Balon ; Florimond Demareux, 24 ans, apôtre, venant de Lille ; Breucq ; Prosper Vanhuffel, 20 ans, tisserand, venant d'Hellemmes, tous sans domicile fixe.

Les Rentes des Travailleurs. — Chez Etienne Molle et Cie un fleur, Vilsin Pierre, 45 ans, rue du Coq-Français, 181, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

— Chez Vanhaverbeke, un tisserand, Albert Vanhaverbeke, 30 ans, rue de la Louche, 30, 10 jours de repos.

L'Emulsion Scott

supprime LA TOUX COMPLÈTEMENT — IMMÉDIATEMENT C'est le remède souverain de toutes les affections de la GORGE et de la POITRINE

telles que Bronchite, Laryngite, Amygdalite, Asthme, Fluxion de Poitrine, Phthisie, de même que pour Anémie, Scrofule, Rachitisme, Lymphatisme, Chlorose, Rhumatisme.

L'EMULSION SCOTT est à la fois le Remède et l'Aliment des Faibles et des Convalescents.

AVIS. — Méfiez-vous des émulsions soi-disant bonnes. L'Emulsion Scott, seule, est véritablement l'Emulsion Scott. Ces contrefaçons, qui, par le plus grand malheur, ont été devenues si communes, font perdre à l'Emulsion Scott son efficacité.

TRIBUNAL

Cour d'Assises du Pas-de-Calais Audience du mercredi 21 octobre 1903 Présidence de M. VIBERT, conseiller à la Cour d'appel de Douai

Ministère public : M. DERANSART, substitut du Procureur de la République

1re affaire. — VIOL (sans-clos) Accusé : René DELCOURT, âgé de 23 ans, ouvrier menuisier, demeurant à Froidvillers. Réquisitoire : M. Deransart. Défenseur : M. Benoit.

2e affaire. — COUPS ET BLESSURE volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. Accusé : Henri DELAFORGE, âgé de 36 ans, journalier, demeurant à Biéquin.

Le dimanche 13 septembre 1903, vers onze heures du soir, le nommé Henri Delaforge regagnait son domicile dans rue de la Chapelle, avec sa femme lorsque le bruit de cette discussion révéla son frère et son cousin Joseph Deras, Gaillet, entendant un de ses voisins solliciter son aide pour aller chercher un objet qui se trouvait dans le coffre de la voiture de son frère, le nommé Henri Delaforge, furieux de voir son frère et son cousin aller chercher un objet dans le coffre de la voiture, se précipita et chassa par l'ouverture de la voiture, et quelques jours plus tard la victime succomba des suites de ses blessures.

Delaforge a été condamné à un an de prison et à six mois de travaux forcés. Delaforge est condamné à deux ans de prison. La session est close.

Conseil de guerre du 1er corps d'armée

Dans sa séance du 20 octobre 1903, le Conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

L'Emulsion Scott

supprime LA TOUX COMPLÈTEMENT — IMMÉDIATEMENT C'est le remède souverain de toutes les affections de la GORGE et de la POITRINE

telles que Bronchite, Laryngite, Amygdalite, Asthme, Fluxion de Poitrine, Phthisie, de même que pour Anémie, Scrofule, Rachitisme, Lymphatisme, Chlorose, Rhumatisme.

L'EMULSION SCOTT est à la fois le Remède et l'Aliment des Faibles et des Convalescents.

AVIS. — Méfiez-vous des émulsions soi-disant bonnes. L'Emulsion Scott, seule, est véritablement l'Emulsion Scott. Ces contrefaçons, qui, par le plus grand malheur, ont été devenues si communes, font perdre à l'Emulsion Scott son efficacité.

TRIBUNAL

Cour d'Assises du Pas-de-Calais Audience du mercredi 21 octobre 1903 Présidence de M. VIBERT, conseiller à la Cour d'appel de Douai

Ministère public : M. DERANSART, substitut du Procureur de la République

1re affaire. — VIOL (sans-clos) Accusé : René DELCOURT, âgé de 23 ans, ouvrier menuisier, demeurant à Froidvillers. Réquisitoire : M. Deransart. Défenseur : M. Benoit.

2e affaire. — COUPS ET BLESSURE volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. Accusé : Henri DELAFORGE, âgé de 36 ans, journalier, demeurant à Biéquin.

Le dimanche 13 septembre 1903, vers onze heures du soir, le nommé Henri Delaforge regagnait son domicile dans rue de la Chapelle, avec sa femme lorsque le bruit de cette discussion révéla son frère et son cousin Joseph Deras, Gaillet, entendant un de ses voisins solliciter son aide pour aller chercher un objet qui se trouvait dans le coffre de la voiture de son frère, le nommé Henri Delaforge, furieux de voir son frère et son cousin aller chercher un objet dans le coffre de la voiture, se précipita et chassa par l'ouverture de la voiture, et quelques jours plus tard la victime succomba des suites de ses blessures.

Delaforge a été condamné à un an de prison et à six mois de travaux forcés. Delaforge est condamné à deux ans de prison. La session est close.

Conseil de guerre du 1er corps d'armée

Dans sa séance du 20 octobre 1903, le Conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

Le conseil de guerre du 1er corps, réuni à la Citadelle de Lille, a prononcé les jugements suivants : Barthélémy Aubry, réserviste de la classe 1889, de la commune de Béthune ; insoumission. 10 mois de prison.

Colette Cois, jeune soldat de la classe 1901, recrutement de Mézières ; insoumission. 10 mois de prison.

LA DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR

Voici une nouvelle qui va réjouir un grand nombre de nos lecteurs. Un de nos compatriotes, M. Pinel, l'éminent chimiste bien connu, vient de découvrir un médicament nouveau, destiné aux malades de l'estomac, qui a reçu le nom de « Digestif Pinel ». D'après les nombreuses expériences qui ont été faites, l'action du Digestif Pinel est absolument merveilleuse. Absorbé après le repas, il agit instantanément sur les digestions, dissipe le gonflement de l'estomac, les aigreurs, les brûlures, les crampes, produit une digestion rapide et complète.

Grâce au Digestif Pinel, les personnes qui souffrent de l'estomac ne sont plus obligées, comme autrefois, de se soumettre à un régime long et pénible, qui les privait des boissons et des aliments préférés, car le Digestif Pinel agit sur les muqueuses de l'estomac sans rien changer aux habitudes des malades. Une à deux doses de ce médicament, présenté sous la forme commode et portative d'un granulé d'une saveur agréable et d'un parfum exquis, suffisent pour amener la guérison.

Le Digestif Pinel est indiqué non seulement dans les cas de dyspepsie, de gastralgie, de dilatation, etc., mais encore dans leurs complications si pénibles, telles que la terrible appendicite, les hémorragies de chaleur après les repas, les palpitations, les étouffements, les migraines, l'insomnie, les nervosités, la toux et en général toutes les affections qui ont leur origine dans les troubles digestifs.

Dés maintenant, le Digestif Pinel est en vente chez tous les pharmaciens, au prix de 3 fr. 50 le flacon.

Un tel médicament n'est-il pas, comme nous l'annonçons, un véritable trésor ?

CHRONIQUE DES SPORTS et des Jeux

ATHLÉTISME A LILLE. — Les engagements pour le Tour de Lille seront clos jeudi 22 courant à midi au Cercle Athlétique de Lille, sous la présidence de M. Nicolas-Lébian. Le Monde sportif devant avoir la liste des engagés pour vendredi à midi. Le départ de la Marche aura lieu dimanche 23 octobre, à 12 heures précises, de la statue de Faidherbe, place de la République. Les contrôles seront fermés à cinq heures et demie.

Le Comité a décidé de donner des diplômes aux Bleus accomplissant le parcours en 2 heures et demie au lieu de deux heures d'abord fixés.

Le Comité rappelle aux marcheurs que l'épreuve n'aura lieu que si elle réunit 50 engagés et en dehors du classement général devront comprendre au moins 10 engagés par catégorie.

Prière aux Sociétés de gymnastiques d'adresser en temps ou lieu les engagements de leurs sociétés et aux sociétés cyclistes et sportives d'envoyer au C. A. L. les noms des sociétaires désignés pour les fonctions de contrôleurs afin de faire la répartition et distribuer les brassards.

Le Comité du Tour de Lille se réunira mercredi à 9 heures du soir, au Cercle Athlétique de Lille, sous la présidence de M. Nicolas-Lébian. Les présidents et secrétaires des Sociétés sportives y seront bien bienvenus. Nous ferons connaître jeudi les conditions et règlements complémentaires de la Marche du Tour de Lille.

INSTITUT DOGNAUX, spécialiste du docteur DOGNAUX

79, Rue de l'Institut, JUMET près Charleroi-Belgique. DESSEINÉ PAR LES SEIGNEURS DE CHARENTAIS.

HERNIES (casures, ruptures) : Guérison complète de toute hernie sans bandage pour la vie, en quel que jour, par la méthode du Dr L. Dognaux, spécialiste, reçoit, 79, rue de l'Institut, JUMET, le mardi et mercredi, de 1 à 3 h. Téléphone 117. De nombreux fonctionnaires ont été guéris sans aucun traitement par la méthode du Dr Dognaux.

DIFFORMITÉS DES MEMBRES

Guérison complète de toutes les difformités des membres, par la méthode du Dr Dognaux, spécialiste, reçoit, 79, rue de l'Institut, JUMET, le mardi et mercredi, de 1 à 3 h. Téléphone 117. De nombreux fonctionnaires ont été guéris sans aucun traitement par la méthode du Dr Dognaux.

HYDROËLÉ, VARICOËLÉ

Guérison radicale en quelques jours, par la vie, par les procédés de soins du Docteur Dognaux.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 21 octobre 1903. Ouverté continue à être demandée et peu logiquement progresser, jusque 1400 fr. cours qui ont dû consolider pendant quelque temps avant de pousser plus avant.

On est encore faible en charbonnages, et la tendance se oriente pas du tout vers l'amélioration.

La basse machine à 3040 devient intéressante. Le Baïse ayant été fort rapide qu'ailleurs peut se terminer plus tôt. On a d'ailleurs exagéré l'importance des motifs invoqués pour la baisse.

Zinc de Silesie en hausse de 10 fr. Nous sommes chahutés partisans de cette valeur qui augmente sans coup de mal probant.

Aujourd'hui on a vu que ses actionnaires 50 % de participation au lieu de 80 % dans son exploitation par la Diétrichienne. Restent encore toutes les dispositions de la loi de 1902 qui ont été prises en vue de la Diétrichienne.

La Diétrichienne est en reprise sensible à 433. C'est une valeur de nouvelle création à 355. Aujourd'hui est bien traité ce nouveau valeur à 250. Nous pensons que le cours de 3000 peut être de nouveau envisagé.

Bouche est calme à 1119 et Escarpelle à 970. Dourges a de bons acheteurs à 252.20. Suivant nos prévisions, Lens très demandé, bien à 770. Les acheteurs ne sont pas complètement servis.

Lignin est mieux à 605. Le Groupe Marais est également mieux tenu à 307.50, coté 2150 et le 70 à 2375. Le 1/5 Meurbaïn réagit encore à 8075 ; cet titre nous semble bon pour le portefeuille.

Outre-Loire se ressaisit à 1610. Dans la réunion d'hier on a annoncé un dividende de fr. 50 payable le 10 janvier prochain, ce qui fait ressortir fr. 300.000 de bénéfices nets. Il est question de fonder des puits numéros 5 et 6. Les autres valeurs ont subi peu de choses.

Composé en commande, par des ouvriers experts, sur les machines « Linotype » Walter Dornier, 119, rue de Valenciennes, Paris. Imprimé sur rotative Derruy à 4 et 6 pages. Lille, 44, Rue de Béthune. Le Gérant : A.-J. Collaene.

TIRAGES FINANCIERS

ETAT INDEPENDANT DU CONGO Emprunt de 1888 94e tirage

Les primes sont échues aux numéros suivants : Série 1893 n° 1, remboursable par Fr. 100,000

Les numéros suivants sont remboursables sur un par 250 francs :

Série 5712 n° 1, Série 17833 n° 25, Série 43719 n° 11

1886 1903 5712 6338 10140 17833 23189 23705 29219 29242 36824 43719 51400 51748 51644 55046

VILLE DE LIEGE Emprunt de 44.898.500 francs (1897) 37e tirage au sort

13 séries d'obligations remboursables :

Série 10320 n° 1, remboursable par Fr. 150,000

10320 n° 2, 10320 n° 3, 5414 n° 19, 725 n° 25, 2646 n° 18, 725 n° 17, 725 n° 15, 8772 n° 1, 8772 n° 13, 8772 n° 4, 8772 n° 4, 10550 n° 22, 11050 n° 11, 23698 n° 4, 24330 n° 19, 25288 n